

**Conseil Municipal du 14 DECEMBRE 2011**

**Compte-rendu.**

**Conseillers Municipaux** : Effectif 39 ; Présents : 30 ; Pouvoirs 7 ; Absents 2.

**L'AN DEUX MILLE ONZE, LE 14 DÉCEMBRE 2011, À DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI EN L'HÔTEL DE VILLE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME GENEVIÈVE MOY, 1<sup>er</sup> ADJOINT, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 6 DÉCEMBRE 2011.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MMES, MM, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoint, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, SUCCAMIELE Nathalie, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, LOPEZ Xavier, GINI Michel, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

**ABSENTS** : MATTEONI Guy, SUIRE-VINCIGUERRA Catherine.

**ONT DONNE POUVOIR** : LE DISSES Eric à Geneviève MOY, AGULLO Pascal à ROCCARO Lorenzo, GIVAUDAN Julien à GUIOT Robert, POUET Paule à LE BORGNE Yves, PALMASI Sandrine à SIMON Chantal, LANTERMO Christiane à GOMEZ Vincent, GARGANI Marie Claude à AZAM Christiane.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory PANAGOUDIS

Ouverture de la séance : 18H00

Mme Geneviève MOY, 1<sup>er</sup> Adjoint, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. Grégory PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Mme Geneviève MOY, 1<sup>er</sup> Adjoint, donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 23 novembre 2011 :

N°S DATE	OBJETS
352 29/11	<b>SERVICE JURIDIQUE</b> MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À L'ASSOCIATION JUDO KAI MARIGNANAIS
353 29/11	<b>SERVICE JURIDIQUE</b> MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À L'ASSOCIATION MOSAÏQUE ENSEMBLE VOCAL DE MARIGNANE

<b>354</b> 29/11	<b>SERVICE JURIDIQUE</b> UTILISATION DU STAND DE TIR DU 25 METRES CLUB RÉGIONAL DE TIR ÉDUCATIF ET SPORTIF (C.R.E.T.E.S.) DANS LE CADRE DES ENTRAÎNEMENTS RÉGLEMENTAIRES AU TIR DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DE MARIGNANE
<b>355</b> 29/11	<b>D.R.H. FORMATION</b> FORMATION INITIALE B.R. / FABIEN BAILLARGEAU ET JOSÉ POTART
<b>356</b> 29/11	<b>SERVICE JURIDIQUE</b> MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À L'ASSOCIATION MARIGNANE HANDBALL 96
<b>357</b> 29/11	<b>SERVICE JURIDIQUE</b> MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À L'ASSOCIATION RENOUVEAU POUR LA CHASSE DE MARIGNANE ET NOS ETANGS
<b>358</b> 30/11	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> TOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES CHANTS DE NOËL 2011 « NOËL DES AMÉRIQUES » LE 17 DÉCEMBRE 2011 À 20H00 THÉÂTRE MOLIERE / CAHIER DES CHARGES DE CORÉALISATION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL.
<b>359</b> 1/12	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b> MISE À DISPOSITION DE DEUX SALLES DE CLASSE SISES ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MOULIN À L'ASSOCIATION COLLÈGE QUARTIER À MARSEILLE POUR SA SECTION C.Q.J.P. COLLÈGE QUARTIER JACQUES PRÉVERT
<b>360</b> 8/12	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> INAUGURATION DU VILLAGE DE NOËL – DÉFILÉ, MUSIQUE, DANSES PROVENÇALES LE 16 DÉCEMBRE 2011. CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION « LOU FANAU »
<b>361</b> 8/12	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> ANIMATIONS « VILLAGE DE NOËL » ET CENTRE VILLE DU 16 AU 22 DÉCEMBRE 2011. CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION « LES BALOONETTES »
<b>362</b> 8/12	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> ANIMATION D'UN SPECTACLE DE CABARET POUR LES SÉNIORS LES 5, 6, 8 ET 9 DÉCEMBRE 2011 THÉÂTRE MOLIERE. CONTRAT AVEC LAETITIA SAVELLI
<b>363</b> 8/12	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU THÉÂTRE MOLIERE À L'INSTITUT FRANÇAIS DES INSTRUMENTS À VENT « CONCERT DU QUINTETTE ARTECOMBO » LE 8 DÉCEMBRE 2011
<b>364</b> 8/12	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> SPECTACLE CABARET POUR LES SÉNIORS AVEC L'ASSOCIATION CAROL'S BALLET LES 5, 6, 8 ET 9 DÉCEMBRE 2011 THÉÂTRE MOLIERE
<b>365</b> 8/12	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b> SPECTACLE DE NOËL « LE CIRQUE ENCHANTÉ » ASSOCIATION OKA DANCE LE 17 DÉCEMBRE 2011 HALLE DU CARESTIER POUR LES ÉLÈVES DES CLASSES MATERNELLES
<b>366</b> 8/12	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> ANIMATIONS MUSICALES « VILLAGE DE NOËL » ET CENTRE VILLE LE 20 DÉCEMBRE 2011 AVEC L'ASSOCIATION « LES BOUTENTRAINS NIMOIS »
<b>367</b> 8 /12	<b>N.T.I.C.</b> CONTRAT DE MAINTENANCE GESTION FINANCIERE BERGER LEVRAULT
<b>368</b> 8/12	<b>N.T.I.C.</b> CONTRAT DE MAINTENANCE N° / CM 110390 SOCIÉTÉ IMAGIS
<b>369</b> 8/12	<b>N.T.I.C.</b> RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL BILLETTERIE SOCIÉTÉ SATORI

<b>370</b> 8/12	<b>SERVICE JURIDIQUE</b> AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 6 JUIN 2011. MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE MARIGNANE
<b>371</b> 14/12	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b> PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES SAINTE MARIE ET SAINT LOUIS / ANNÉE 2011-2012 / APPLICATION DU FORFAIT COMMUNAL
<b>372</b> 14/12	<b>SERVICE JURIDIQUE</b> MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES MARIGNANAIS
<b>373</b> 14/12	<b>SERVICE JURIDIQUE</b> MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À L'ASSOCIATION BOULE AÉRIENNE MARIGNANAISE
<b>374</b> 14/12	<b>SERVICE JURIDIQUE</b> MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À L'ASSOCIATION BOULE AÉRIENNE MARIGNANAISE
<b>375</b> 14/12	<b>BIBLIOTHEQUE</b> EXPOSITION À LA MÉDIATHÈQUE DE MADAME CORSO DU 1ER AU 30 JANVIER 2012
<b>376</b> 14/12	<b>BIBLIOTHEQUE</b> EXPOSITION À LA MÉDIATHÈQUE DE MONSIEUR BELLENGER DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2011
<b>377</b> 14/12	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> INAUGURATION DE LA PATINOIRE LE 10 DECEMBRE 2011 AVEC L'ASSOCIATION « LES JONGLEURS FOUS DU FEU »
<b>378</b> 14/12	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> PARTICIPATION DU GROUPE MARIGNANE INFO AU SALON DU MARIAGE DU 7 ET 8 JANVIER 2012 A L'ESPACE SAINT EXUPERY
<b>379</b> 14/12	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b> MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORT ECOLE ÉLÉMENTAIRE GUYNEMER À L'ASSOCIATION « DES ROUES DE POINTES »
<b>380</b> 14/12	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b> MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORT POLYVALENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LE CARESTIER À L'ASSOCIATION « FORME ET DÉTENTE »

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2011 est adopté à l'unanimité (pour : 37).

**Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.**

## **LE CONSEIL,**

**DECIDE, à l'unanimité (37), d'approuver** la motion contre la libération des droits de plantation de vignes, **de demander** au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre, avant fin 2011, les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée, **d'inviter** le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions, **de demander** à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative, **d'appeler** le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite, **d'inviter** les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

**DECIDE**, à la majorité, pour (32) contre (0), abstentions (5) MMES *LANTERMO*, *GARGANI*, AZAM, M. GINI, M.GOMEZ, **d'approuver** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, de participation financière et de remise ultérieure des ouvrages réalisés, entre la commune de Marignane et la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, pour l'opération d'aménagement des places Pythéas, Comte de Grasse et Comte de la Motte Picquet, dans le quartier du Jaï, **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

**DECIDE, de procéder** par un vote à main levée, après accord unanime du conseil, à la désignation d'un nouveau membre au sein de la commission ANIMATION, TOURISME, ECHANGES INTERNATIONAUX, CULTURE, en remplacement de Madame Catherine SUIRE-VINCIGUERRA.

Monsieur Grégory PANAGOUDIS fait acte de candidature.

**VOTE** : POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 8 (MMES PEREZ, MIRA, M.SIMONPIERI, MMES *LANTERMO*, *GARGANI*, AZAM, M. GINI, M. GOMEZ)

SUFFRAGES EXPRIMES : 29

MAJORITE ABSOLUE : 15

Monsieur Grégory PANAGOUDIS ayant obtenu 29 voix est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés en qualité de membre de la commission Animation, Tourisme, Echanges Internationaux et Culture.

**DECIDE, de procéder** par un vote à main levée, après accord unanime du conseil, à la désignation d'un nouveau représentant de la commune au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Marignane, en remplacement de Madame Catherine SUIRE-VINCIGUERRA.

Monsieur Laurent LAVIE fait acte de candidature.

**VOTE** : POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 8 ((MMES PEREZ, MIRA, M. SIMONPIERI, MMES *LANTERMO*, *GARGANI*, AZAM, M. GINI, M. GOMEZ)

SUFFRAGES EXPRIMES : 29

MAJORITE ABSOLUE : 15

Monsieur Laurent LAVIE ayant obtenu 29 voix est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés, en qualité de représentant de la commune au sein de l'Office de Tourisme de Marignane.

**DECIDE, de procéder** par un vote à main levée, après accord unanime du conseil, à la désignation, en remplacement de Madame SUIRE-VINCIGUERRA, d'un nouveau représentant de la commune au sein des conseils d'administration et des commissions permanentes du lycée et du LEP Maurice GENEVOIX ainsi que des collèges Georges BRASSENS, Emilie de MIRABEAU et Jacques PREVERT, comme suit :

**ONT ETE ELUS**, à la majorité absolue des suffrages exprimés les représentants suivants :

ETABLISSEMENTS	CONSEILS D'ADMINISTRATION		COMMISSIONS PERMANENTES
	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
LYCEE MAURICE GENEVOIX	<b>M. LAVIE</b> MME CUDENNEC	MME JOUANDON M GUIOT	<b>MME JOUANDON</b>
L.E.P. MAURICE GENEVOIX	<b>M. LAVIE</b> MME CUDENNEC	MME JOUANDON M. GUIOT	<b>MME JOUANDON</b>
L.E.P. LOUIS BLERIoT	MME CUDENNEC M. LO IACONNO	MME PRADEL M. GUIOT	MME CUDENNEC
COLLEGE GEORGES BRASSENS	<b>MME JOUANDON</b> M. LAVIE	M. LE BORGNE MME PUECHEGUT	<b>M. LAVIE</b>
COLLEGE EMILIE DE MIRABEAU	<b>M. LAVIE</b> MME SUCCAMIELE	MME JOUANDON M. LE BORGNE	/
COLLEGE JACQUES PREVERT	/	/	<b>MME JOUANDON</b>

**DECIDE, de procéder**, par un vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, à l'élection d'un nouveau délégué de la commune au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Gestion des Collèges de Marignane et de Saint-Victoret, en remplacement de Madame Catherine SUIRE-VINCIGUERRA.

Le groupe de la majorité propose la candidature de Mme Laurence JOUANDON.

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36
- A déduire : bulletins blancs ou nuls : 8
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 28.

Majorité absolue : 15

Mme Laurence JOUANDON ayant obtenu 28 voix est élue, à la majorité absolue des suffrages exprimés, en qualité de délégué titulaire pour représenter la commune au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Marignane et Saint Victoret.

**DECIDE, à l'unanimité (37), de créer**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, des emplois permanents à temps complet, ainsi qu'il suit :

FILIERES	CADRES D'EMPLOIS	GRADES	NOMBRE D'EMPLOI
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	4
TECHNIQUE	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	3
POLICE MUNICIPALE	Agent de police municipale	Brigadier	3
POLICE MUNICIPALE	Agent de police municipale	Brigadier chef principal	2
SOCIALE	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
SOCIALE	Auxiliaire de Puériculture Territorial	Auxiliaire de puériculture Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4

**Et d'approuver** le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ainsi modifié.

**DECIDE**, à la majorité pour (32), contre (0) , abstentions (5) : MMES LANTERMO, GARGANI, AZAM, M. GINI, M. GOMEZ)

**d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder, à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement qui seraient nécessaires avant l'adoption du Budget Primitif 2012 et d'inscrire au budget 2012 un montant de crédits à hauteur de **2 052 322 €**, répartis comme suit :

• Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :	354 679 €
• Chapitre 204 « Subvention d'équipement versées » :	2 500 €
• Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »:	1 633 754 €
• Chapitre 23 « Immobilisations en cours »:	61 389 €

**DECIDE, à l'unanimité (37), de voter**, nominativement, les acomptes suivants au titre des subventions 2012 :

• AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	22 000 €
• OFFICE DE TOURISME MUNICIPAL MARIGNANE	22 000 €
• ASSOCIATION LOISIRS COMMUNICATION	22 000 €
• LES CARNAVALIERS DE MARIGNANE	22 000 €
• C.M.S. VOLLEY BALL	22 000 €
• C.M.S. AVIRON	22 000 €
• TENNIS CLUB MARIGNANE	22 000 €
• U.S.M. SECTION FOOTBALL	22 000 €
• MARIGNANE HAND BALL 96	12 000 €

**DECIDE, à l'unanimité (37), d'appliquer** sur le territoire de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, en substitution à la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes perçue jusqu'en 2008, **de retirer** la délibération du 22 octobre 2008, **de fixer** et de préciser les tarifs de la façon suivante, conformément à l'article L. 2333-9 du CGCT :

- Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques : 20 € par m2 et par face, en application de l'article L 2333-10 du CGCT et par dérogation à l'article L 2333-9 du CGCT;
- Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques : 100 % du tarif maximal (soit 45 €/m2) ;
- Enseignes dont la somme des superficies est inférieure à 12 m2 : 100 % du tarif maximal (soit 15 €/m2) ;
- Enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 12 m2 et 50 m2 : 100 % du tarif maximal (soit 30 €/ m2) ;
- Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 m2 : 100 % du tarif maximal (soit 60 €/m2) ;

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service Public d'élimination des déchets.

**Clôture de séance : 19H00**

**Le Maire,  
Eric LE DISSES.**